

Projet d'éoliennes : vent de

45 à 80 éoliennes. C'est le potentiel estimé pour les Yvelines par le schéma régional éolien. Cette simple indication présentée le 28 septembre dernier par la préfecture de région ne manque pas de provoquer les réactions des élus et habitants des "zones favorables" du Sud et du centre des Yvelines. La colère est palpable, notamment auprès de certains maires qui n'ont pas été informés de la préparation de ce schéma. Mais tant qu'aucun porteur de projet ne se manifeste pour installer des éoliennes dans les zones concernées, ce schéma ne repose que sur du vent.

Un Schéma qui s'arrête aux problématiques régionales

LE 28 SEPTEMBRE dernier, la préfecture de région a arrêté le Schéma régional éolien pour l'Ile-de-France. Une carte des zones favorables à l'implantation de parcs éoliens et une liste de communes ressortent du dossier monté conjointement par le conseil régional et la préfecture de région. Sans surprise, ce sont les zones rurales et périurbaines qui sont concernées dans le département yvelinois. Le Pays Houdanais, le nord du canton de Montfort l'Amaury et la pointe Sud du département, aux frontières de l'Essonne et de l'Eure-et-Loir, sont désignés comme zones favorables. Le centre du département et une dizaine de communes du canton de

Rambouillet sont également favorables, mais avec de fortes contraintes. Pour ce qui est de la liste des communes, elle est à prendre avec des pincettes. Il suffit d'une bande de terre favorable à l'implantation et située sur leur territoire pour qu'elles y figurent. Il paraît impossible de voir s'implanter des éoliennes dans les zones urbanisées de Maurepas, Coignières ou encore Plaisir.

Des enjeux environnementaux et militaires

Pour en arriver à ce constat, l'État et la Région sont «partis du gisement éolien puis ont pris en compte les enjeux environnementaux et

militaires, notamment pour les radars ou les aérodromes. Nous avons agi par "négatif", explique Laure Tourjansky, directrice adjointe à la Driea (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie).

Une carte des potentiels éoliens

Aussi précise soit cette carte, elle ne préfigure en rien l'implantation de futurs parcs éoliens. En effet, le Schéma a été réalisé au niveau régional, sans prendre en compte les problématiques plus pointues rencontrées à l'échelle des communes. «Ces questions de proximité seront traitées par les pétitionnai-

res qui porteront les projets. C'est une carte de potentiel éolien pour les orienter vers les zones favorables», précise la directrice adjointe.

S'il n'indique ni l'implantation de futurs parcs éoliens ni le nombre précis d'éoliennes qui y seront installées, le Schéma régional donne tout de même une indication : le potentiel éolien francilien est suffisant pour atteindre l'objectif assigné lors du Grenelle de l'environnement à la région. Il est estimé à 100 à 180 éoliennes sur l'ensemble de la région dont 30 à 50 éoliennes pour l'Essonne et le sud Yvelines et 15 à 30 pour le Val-d'Oise et le nord Yvelines. Ce schéma établi, il n'y a plus qu'à attendre que des porteurs de projets se manifestent auprès des communes. Et c'est peut-être là que le plus difficile commence.

A. L. G.

LE DÉPARTEMENT DONNERA UN AVIS DÉFAVORABLE

LE 26 OCTOBRE, le conseil général des Yvelines se penchera sur la question du Schéma régional éolien. Le suspens ne devrait pas durer longtemps. Les élus ont déjà pris position contre ce schéma. En cause dans cette décision, le manque de concertation et «d'un débat démocratique de qualité». En effet, les communes concernées ont été sollicitées pour donner leur avis entre le 20 juillet et le 20 septembre. Cette période, correspondant en grande partie aux congés estivaux n'est «compatible ni avec une concertation de qualité, ni avec le calendrier des débats de l'assemblée départementale», déplore le conseil général. Quant aux aspects techniques, là aussi, le Département pointe du doigt les manquements du schéma. Pêle-mêle, il dénonce les zones favorables établies par le document qui ne pas prennent pas en compte les aménagements futurs, les périmètres paysagers prioritaires, les ensembles paysagers exceptionnels du Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse et les sites classés par l'Unesco. Plus grave encore d'après les élus, «la pertinence technique et économique des zones proposées n'est pas établie, l'identification des zones favorables ne considérant pas les possibilités au raccordement au réseau électrique». Enfin, le Département déplore que soit éludée la question de «l'acceptabilité sociale des zonages». Autrement dit l'avis des populations locales.

panique sur le département



◆ *Christophe Hillairet, président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France.*

Une éolienne, c'est 1 ha de terre en moins

«**C'**EST ENCORE gri-gnoter sur les terres agricoles. Une éolienne, c'est un hectare d'emprise. 180 éoliennes annoncées en Ile-de-France, c'est 180 ha de terres agricoles en moins !», explique Christophe Hillairet, président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France. D'ailleurs, elle a voté en cession son opposition ferme et unanime aux éoliennes. «Nous ne les considérons pas

comme une diversification de l'activité agricole mais une artificialisation, au même titre qu'une zone d'activités. D'autant plus que ces éoliennes vont produire de l'énergie qui ne sera pas consommée sur place mais pour alimenter le tissu urbain en créant des nuisances en milieu rural», déclare Christophe Hillairet. Il s'est d'ailleurs entretenu avec le préfet de région pour exprimer sa désapprobation de voir

■ Le monde paysan courtisé

CES DERNIERS MOIS, les opérateurs arpentent les terres du Sud des Yvelines et organisent des réunions en mairie avec les propriétaires et les agriculteurs qui sont à la frontière de l'Eure-et-Loir. Dernièrement, JP Energie Environnement (JPEE) était à Prunay-en-Yvelines pour discuter avec les propriétaires identifiés comme étant sur le périmètre d'étude, à savoir les hameaux de La Chapelle et de Villiers-Landoue. «Nous souhaitons relancer ce projet que nous étudions depuis 2007 avec le classement de notre zone d'étude en zone favorable dans le Schéma régional éolien d'Ile-de-France. C'est un signal très positif pour le développement de cette énergie», a dit le représentant de JPEE. Mais l'accueil a été froid. «Le conseil n'a pas d'avis tranché sur la question. Mais les agriculteurs et les propriétaires présents étaient réticents», note le maire de Prunay, Jean-Pierre Malardeau. A Orsonville, aussi sollicitée par les opérateurs, le maire est contre. «Le premier projet prévoyait deux rangées de cinq éoliennes loin des habitations. Mais il a été modifié car il était sur une zone de survol des hélicoptères. Le nouveau ne nous convient pas car il va gêner nos voisins», explique le maire, Martial Alix.

qu'en retirant les 500 m près des zones d'habitation, il ne reste plus que les terres agricoles. C'est inadmissible ! Nous avons déjà la pression dans notre région des infrastructures urbaines, l'appétit en terres agricoles des maires à travers leur Plan local d'urbanisme (Plu). Là, on dit stop ! Pour l'agriculteur, l'éolienne, c'est un bloc de béton, mais aussi un chemin d'accès et le respect d'alignement qui empiète sur les parcelles.

«Mes collègues d'Eure-et-Loir me racontent les contraintes l'hiver où on bloque des routes de peur que les pales ne catapultent du givre...» Dans la région d'Ablis, très courtisée, il se félicite de l'opposition des maires «agricoles» à l'image de Paray ou d'Orsonville. «Je viens de leur écrire une lettre pour les féliciter». Cependant, il sait qu'il n'empêchera pas un propriétaire en fin de carrière de céder à la tentation du gain.

■ «UNE INCOHÉRENCE» ET «UN SACRIFICE DES TERRITOIRES»

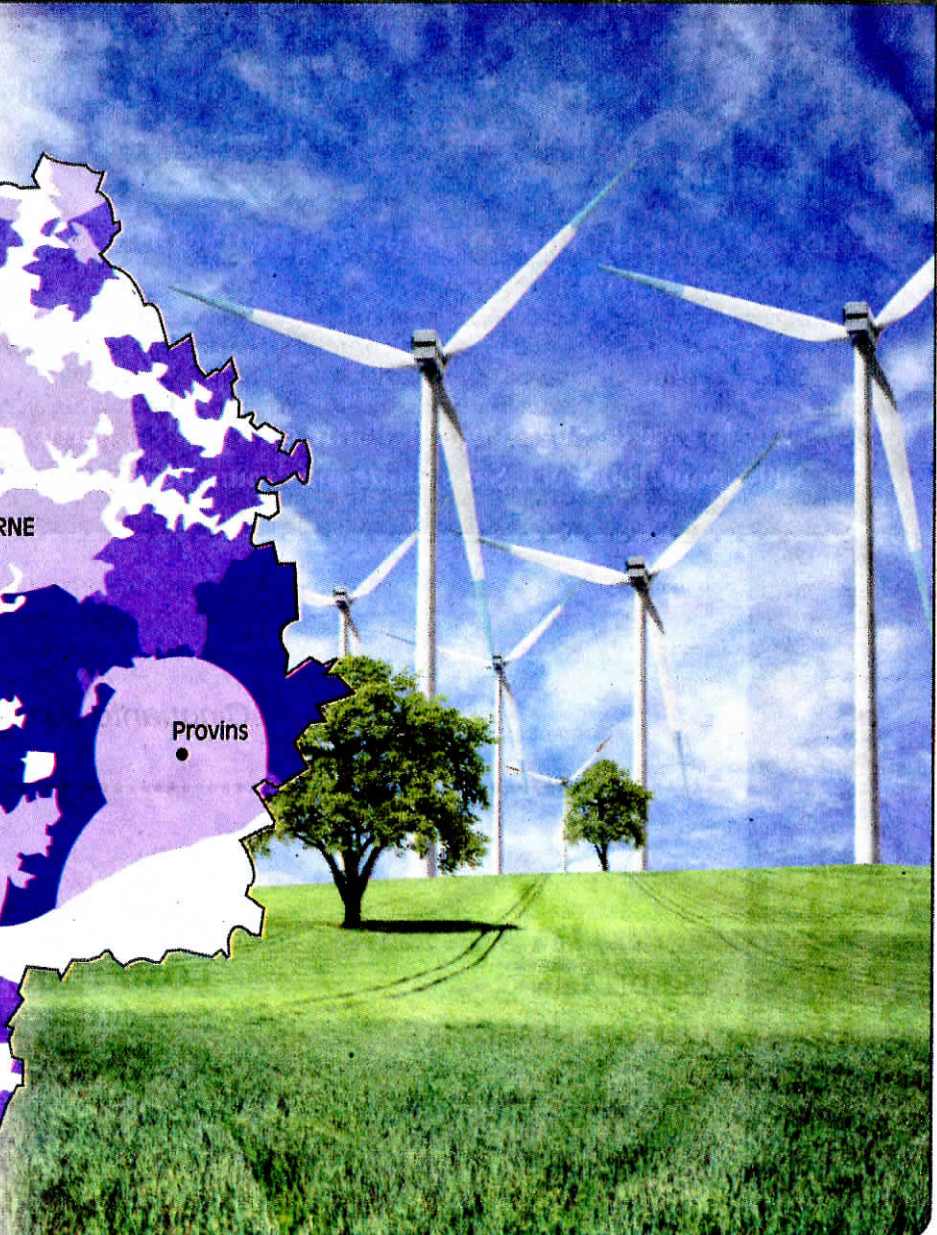
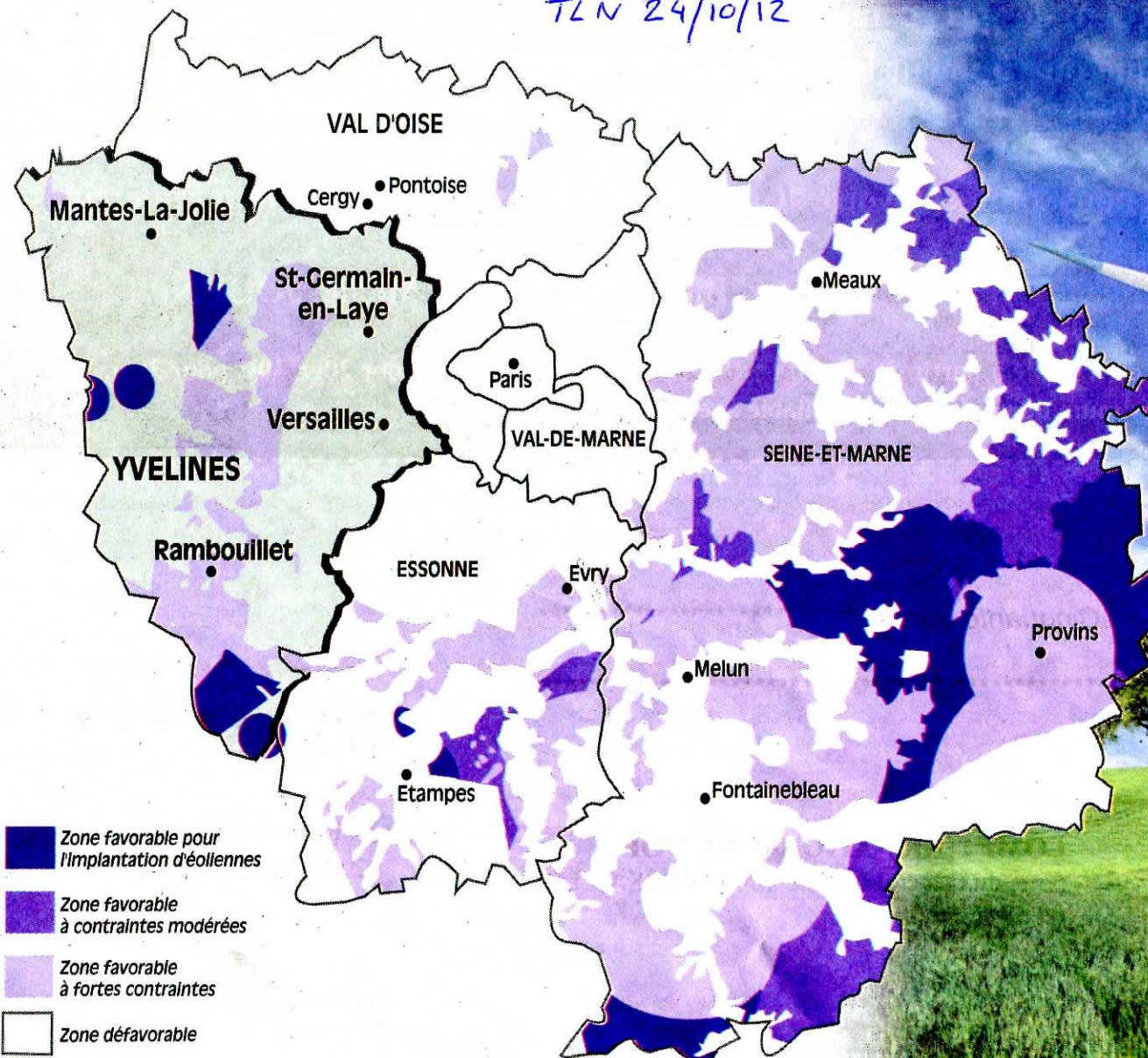
• Favorable aux énergies renouvelables, l'association Yvelines environnement regarde ce schéma avec un œil critique. «Le ratio que représentera l'éolien dans la consommation d'énergie, l'aspect paysager, le coût d'une éolienne, et l'avenir des énormes bases en béton nécessaires pour les faire tenir quand elles seront inopérantes n'ont pas été pris en compte. Il n'est question que du grand éolien, et pas du tout des petites unités indépendantes», déplore Christine-Françoise Jeanneret, présidente de l'association avant de conclure : «Les questions de base n'ont pas été traitées». Dans un document publié en réponse au schéma, l'association dénonce également «l'incohérence des cartes qui devront être refaites» et «le manque de données scientifiques».

• Le collectif JADE regroupe des associations de défense de l'environnement de la région de Montfort l'Amaury et n'a pas manqué de réagir au Schéma régional éolien en portant son avis à l'enquête publique. JADE est «pour la diversification des énergies renouvelables, mais pas pour des parcs éoliens importants qui consomment de la terre agricole». Le collectif est «pour des petits parcs (3-4 éoliennes) permettant une production locale d'énergie», précise la présidente Dominique Duval. Elle juge plus efficace d'encourager les économies d'énergie par des aides «plutôt que d'augmenter "à la marge" la production électrique avec un impact paysager destructeur».

La présidente estime que «les secteurs vraiment susceptibles d'accueillir des parcs éoliens sont ceux qui sont en zone favorable», en particulier un triangle "Aulnay-sur-Mauldre/Goupillières/Guerville". Celui-ci se situe «sur le tracé potentiel de la liaison Mantes/Saint-Quentin en Yvelines. Il est à craindre un sacrifice de ces territoires, à savoir l'implantation des éoliennes puis la création de l'axe routier et finalement une urbanisation massive avec disparition des terres agricoles et de ce "poumon vert" de Paris.»

Les zones favorables à l'implantation d'éoliennes

TLN 24/10/12



Seule la commune d'Allainville est favorable

TLN 24/10/12

• **Allainville**, commune la plus proche d'Eure-et-Loir, est l'une des rares communes favorables. La majorité des conseillers s'est prononcée pour «à partir du moment où les propriétaires agricoles sont pour», précise le maire, Régine Libaude. Un projet de cinq éoliennes est à l'étude le long de l'autoroute avec l'opérateur ERDF énergie nouvelle. «Mais c'est la Capy (communauté de communes) qui est porteuse du dossier», souligne le maire.

• **Ablis**, la communauté de communes, la Capy, suit la procédure : «L'intercommunalité définit les zones de développement éolien qui assurent aux opérateurs la possibilité que l'électricité produite soit rachetée par ERDF en indiquant les possibilités de raccordement. On précise les zones en fonction des contraintes, de la distance par rapport aux zones habitées, des balises radios, des survols d'hélicoptères mais aussi de la proximité de monuments historiques ou encore d'espèces animales comme les chauves-souris. La législation est plus

stricte depuis le Grenelle. Mais ceci est en cours d'étude. L'aspect opérationnel dépend ensuite essentiellement des communes en fonction de leur Pos et leur Plu», indique-t-on à la Capy. Il y a une dizaine d'années, un projet en Eure-et-Loir, en limite du hameau l'Ecurie à Orsonville avait mobilisé les communes de la Capy contre. En sera-t-il de même en 2013 où les choses vont se préciser ?

• **A Rambouillet**, la ville n'est pas concernée, mais le maire, Gérard Larcher, se déclare être vigilant sur «les conséquences paysagères sur la plaine de Beauce. On ne peut pas défendre pendant 25 ans des paysages et les sacrifier ensuite», déclare-t-il.

• **Aux Essarts-le-Roi**, la municipalité s'est prononcée en défaveur de l'implantation d'éoliennes sur la commune. «Nous sommes la première commune après la grande zone urbaine parisienne et l'on souhaiterait préserver l'aspect visuel de la plaine. L'implantation de quelques éoliennes ici ne nous semble pas d'une utilité avé-

rée, ce n'est donc pas souhaitable», explique le maire PS Jacques Bouchet.

• **Jean-Pierre Simonin, maire de Saint-Rémy-l'Honoré** :

«Le président de la Région, Jean-Paul Huchon (PS), nous a sollicité, de manière démocratique pour connaître l'avis des maires sur ce projet. En réunion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, nous avons décidé d'une position commune, défavorable à ce projet. Personnellement, si je m'oppose aux grandes éoliennes comme dans la Beauce, je suis en revanche favorable à l'installation de petites éoliennes de 12m maximum pour une production d'électricité renouvelable pour les agriculteurs.»

• **Sylvain Durand, maire de Villiers-Saint-Frédéric** :

«Je n'ai reçu aucune information à ce sujet, si ce n'est de la part d'une association de défense de l'environnement. Sans jugement sur l'utilité ou non des éoliennes, je ne vois pas où l'on pourrait en mettre. Il n'y a pas assez de place et là où il pourrait y en avoir, il y a des lignes à haute

tension. De plus, les vents ne sont pas réguliers dans la vallée de la Mauldre. Je suis à peu près convaincu que le conseil municipal voterait contre.»

• **Jean-Claude Husson, maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines** :

«J'ignorais l'existence de ce projet. Je n'y suis pas favorable. Tout simplement parce que notre territoire est trop petit et qu'il faudrait les mettre très près des maisons. De plus, nous avons des monuments classés. Ce ne serait donc ni judicieux ni faisable.»

• **Henri Pailleux, maire de Coignières** :

«Ceux qui ont concocté cela ne sont pas responsables. Ils feraient mieux de se déplacer sur le terrain. Faire des éoliennes à Coignières, c'est une aberration ! Le seul site possible serait dans le sud-Yvelines, à la limite de l'Eure-et-Loir. Mais je ne suis pas favorable à toutes ces énergies renouvelables qui coûtent extrêmement cher.»

• **François Moutot, maire de Thoiry** :

«Je sais que l'on peut prendre des positions idiotes quand on est des politiciens et que l'on

n'est pas sur le terrain mais j'attends que le bon sens prime. Notre présence dans la liste n'est pas une surprise puisque nous sommes dans une zone de vent actif. Mais la région a indiqué qu'il y a des contraintes environnementales et historiques. Nous nous sommes déjà battus il y a dix ans contre l'implantation d'éoliennes et nous nous opposons toujours.»

• **Jean-Marie Tétart**, président de la communauté de communes du Pays houdanais, estime que «c'est à nous de décider quelle énergie nous pouvons produire, cela peut être le solaire ou le biogaz car nous avons ce qu'il faut sur le territoire». Pour l'éolien, il déplore que les collectivités locales n'ont pas été concertées en amont et il pense que «le premier effort à faire concerne les économies d'énergie sur les bâtiments. Pour l'éolien, les gens ne sont pas prêts».

• <http://www.ile-de-france.gouv.fr/Actualites/Adoption-du-Schema-regional-eolien-le-28-septembre-2012>

Montfort, prêt à se battre



♦ **Christiane Metreau.**

«Des éoliennes à Montfort ? C'est un gag ?» Christiane Metreau, vice-présidente de l'Office de tourisme de cette ville historique, est abasourdie. «Nous préférons les ruines du château médiéval, vantées par Victor Hugo. Les éoliennes, il vaudrait mieux les mettre en haut de la colline d'Elancourt, en Ville nouvelle, mais à Montfort l'Amaury. Ici, nous travaillons sans cesse avec les architectes des Bâtiments de France pour la moindre toiture ou façade. Alors des éoliennes...»

Elle annonce : «Je me battraï contre les éoliennes à Montfort !».

B. D.